

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 12 mars 2020**  
**portant nomination à la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse**

NOR : INTS2007383A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code du sport, notamment ses articles R. 331-35 à R. 331-44 ;

Vu le décret n° 2015-628 du 5 juin 2015 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu les propositions des ministères concernés ;

Vu les propositions de la fédération française du sport automobile et de la fédération française de motocyclisme,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres de la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse :

*Au titre du ministère de l'intérieur*

Membres titulaires :

M. Rémy CHARDON, préfet honoraire ;

Mme Marion JOFFRE, chef du bureau de la législation et de la réglementation, à la délégation à la sécurité routière ;

M. Bruno AMONEAU, chargé d'études manifestations sportives et homologation des circuits de vitesse au bureau de la législation et de la réglementation, à la délégation à la sécurité routière.

Membres suppléants :

Mme Séverine CARPENTIER, chef du bureau de la signalisation et de la circulation, à la délégation à la sécurité routière ;

M. Luc DESHAYES, adjoint au chef du bureau de la législation et de la réglementation, à la délégation à la sécurité routière ;

Mme Marine MOLINA, adjointe au chef du bureau de la signalisation et de la circulation, à la délégation à la sécurité routière.

*Au titre du ministère de la transition écologique et solidaire*

Membres titulaires :

M. Daniel BODIN, ingénieur des travaux publics de l'Etat en retraite ;

M. Frédéric LERAY, adjoint à la cheffe de la mission bruit et agents physiques, à la direction générale de la prévention des risques.

*Au titre du ministère des sports*

Membre titulaire :

Mme Pascale RIOS CAMPOS, adjointe au chef du bureau de la sécurité des publics et des pratiquants.

Membre suppléant :

M. Yannick MALACCHINA, chargé de mission au bureau de la sécurité des publics et des pratiquants.

*Au titre de la fédération française du sport automobile*

Membre titulaire :  
M. Laurent HACHFI  
Membre suppléant :  
M. Joël DO VALE.

*Au titre de la fédération française de motocyclisme*

Membre titulaire :  
M. Sébastien POIRIER  
Membre suppléant :  
M. Patrick COUTANT.

Article 2

M. Rémy CHARDON, préfet honoraire, membre titulaire de la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse, est désigné président de ladite commission.

Article 3

Les nominations prononcées au titre du présent arrêté prennent effet le jour de sa signature.

Article 4

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 6 septembre 2016 modifié portant nomination à la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse.

Article 5

Le délégué à la sécurité routière est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 mars 2020

Pour le ministre et par délégation :  
*L'adjoint au délégué à la sécurité routière,*  
D. Julliard